

Directives

relatives aux

Swiss Olympic Cards

Valable à partir du 1er septembre 2023

Sommaire

1	Idée et objectif.....	3
2	Catégories et critères des Swiss Olympic Cards	3
2.1	Card Or et Card Argent.....	3
2.2	Card Bronze.....	3
2.3	Card Elite	3
2.4	Talent Card	3
2.5	Card Entraîneur/Technicien(ne).....	3
2.6	Card Fonctionnaire.....	3
3	Fonctions des Cards.....	4
3.1	Tous les titulaires d'une Card.....	4
3.2	Elite Cards (Elite/Bronze/Argent/Or)	4
4	Validité de l'attribution d'une Card	4
5	Prescriptions d'exécution relatives aux présentes directives.....	4
6	Entrée en vigueur	5

1 Idée et objectif

La Swiss Olympic Card remise aux athlètes est une distinction qui récompense les performances en compétition au niveau international et/ou un potentiel prometteur.

Dans le même temps, Swiss Olympic attribue également des Cards aux entraîneurs, aux techniciens/techniciennes et aux fonctionnaires (de fédération).

Divers partenaires qui jouent un rôle dans le parcours des athlètes se basent sur le système des Swiss Olympic Cards remises aux athlètes. Parmi eux se trouve notamment la Fondation de l'Aide Sportive Suisse, qui attribue ses contributions d'encouragement et ses parrainages en fonction de la catégorie de la Card. Dans le domaine de la promotion des athlètes, les fédérations sportives, les cantons, les écoles de sport et les écoles avec label, les entreprises formatrices et les employeurs favorables au sport de performance ainsi que la promotion du sport d'élite dans l'Armée suisse se réfèrent aussi à ces Cards.

2 Catégories et critères des Swiss Olympic Cards

2.1 Card Or et Card Argent

Les athlètes pratiquant un sport olympique ou paralympique individuel, d'équipe ou collectif de classification 1-5, ou bien un sport non olympique de classification 1-3, reçoivent une Swiss Olympic Card Or ou Argent.

2.2 Card Bronze

Les athlètes qui ont le potentiel d'accéder à une catégorie de Swiss Olympic Card supérieure (Argent/Or) dans un sport olympique ou paralympique individuel, d'équipe ou collectif de classification 1-5, ou bien dans un sport non olympique de classification 1-3, se voient décerner une Swiss Olympic Card Bronze.

2.3 Card Elite

Les Swiss Olympic Cards Elite sont décernées aux athlètes pratiquant un sport individuel, un sport d'équipe ou un sport collectif classé par Swiss Olympic. Pour obtenir une Swiss Olympic Card Elite, il est indispensable de posséder le statut de cadre national élite actif au sens du concept de promotion du sport de performance (sur la base du FTEM Suisse) de la fédération membre correspondante.

2.4 Talent Card

Les athlètes reçoivent une Swiss Olympic Talent Card de la part des fédérations membres nationales ayant approuvé et appliqué un concept de promotion de la relève (sur la base du FTEM Suisse).

Les Talent Cards sont attribuées dans les catégories National, Régional et Local.

2.5 Card Entraîneur/Technicien(ne)

Une Swiss Olympic Card Entraîneur est remise aux entraîneurs qui remplissent les exigences définies dans les prescriptions d'exécution dans le domaine de la qualification de la formation et qui peuvent justifier d'une fonction officielle d'entraîneur de cadres nationaux ou régionaux de l'élite et/ou de la relève au sein de la fédération ou d'un organisme responsable régional.

Tous les fonctionnaires de fédération recensés par Swiss Olympic reçoivent une Swiss Olympic Card Technicien/Technicienne, conformément aux prescriptions d'exécution actuelles.

2.6 Card Fonctionnaire

Une Card Fonctionnaire est délivrée aux membres du Conseil exécutif et aux collaborateurs/collaboratrices de Swiss Olympic, aux membres du Conseil de fondation et aux collaborateurs/collaboratrices de l'Aide Sportive,

aux membres du Conseil de fondation et aux collaborateurs/collaboratrices de la Maison du Sport ainsi qu'à d'autres personnes qui assument des tâches spécifiques pour Swiss Olympic.

3 Fonctions des Cards

3.1 Tous les titulaires d'une Card

- Réductions chez des partenaires de Swiss Olympic (selon le [pack de prestations](#) actuel)

Uniquement pour les athlètes:

- Accès éventuel à des prestations de promotion du canton/de la commune de résidence (gestion différente d'un canton/d'une commune à l'autre)
- Accès éventuel aux instruments de promotion du sport d'élite dans l'armée

3.2 Elite Cards (Elite/Bronze/Argent/Or)

- Accès aux offres de l'«Athlete Hub» de Swiss Olympic, par exemple à un service d'orientation universitaire et de carrière favorable au sport de performance
- Accès aux prestations et aux produits des partenaires de Swiss Olympic à des conditions avantageuses
- Accès aux contributions d'encouragement de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse, en vertu du règlement de celle-ci

4.3. Talent Cards (Local/Régional/National)

- Demandes de dispenses et de dispenses scolaires facilitées
- Accès facilité à des écoles soutenant le sport de performance (écoles avec label Swiss Olympic) ou à des entreprises formatrices ou des employeurs favorables au sport de performance (selon le sport et la phase FTEM, des solutions différentes sont indiquées)
- Prise en charge des frais de scolarité au niveau intracantonal et intercantonal (gestion différente selon le canton)
- Accès à des parrainages de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse (uniquement pour les titulaires de la Talent Card National)
- Participation gratuite au camp Tous les Talents à Tenero (uniquement pour les titulaires d'une Talent Card National)

4 Validité de l'attribution d'une Card

En principe, l'attribution des Cards a lieu chaque année. Le moment précis de l'attribution varie selon le sport et la saison.

Le retrait de la Card est régi par les dispositions correspondantes des prescriptions d'exécution.

5 Prescriptions d'exécution relatives aux présentes directives

Le Comité de direction édicte des prescriptions d'exécution relatives aux présentes directives, par le biais desquelles elle définit et concrétise les conditions d'attribution des catégories de Swiss Olympic Card susmentionnées et régleme d'autres détails en rapport avec la Swiss Olympic Card.

6 Entrée en vigueur

Ces directives ont été approuvées par le Conseil exécutif de Swiss Olympic le 23 août 2023 et entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Swiss Olympic



Jürg Stahl
Président



Roger Schnegg
Directeur